

COMPTE RENDU

DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU

14 DECEMBRE 2005

L'an deux mille cinq, le quatorze décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement, en séance ordinaire en mairie à partir de 21 heures, sous la présidence de Monsieur Dominique LESPARRÉ, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Lesparre, Maire, Ourmières, Lescop, Caron, Bordas, Renaud, Fernandez, Launay, Trouvé, Prio, Adjoints

Mesdames et Messieurs, Leser, Maire honoraire, Faye, Brayer, Salvaire, Coulon, Chevallier, Calabuig, Mkabari, Olgiati, Legrand, Rigaut, Tréhet, Achache, Enhart, Delmas, Hervé, Gibert, Chérin, Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Clerc a donné pouvoir à Mme Prio
Mme Legendre a donné pouvoir à Mme Lescop
M. Péry a donné pouvoir à M. Renaud
Mme Azévédo a donné pouvoir à M. Launay
M. Ngwette a donné pouvoir à Mme Faye
Mme Larcher a donné pouvoir à M. Ourmières
M. Noël a donné pouvoir à M. Chevallier

M. le maire indique qu'un dossier complémentaire doit être examiné concernant la 3^{ème} tranche du marché de l'école maternelle Louise Michel.

Il propose également de reporter au conseil suivant la proposition de M. Gibert de débattre sur la peine de mort et suggère qu'une motion soit préparée à cette intention afin que tout le conseil réaffirme sa position de demande d'abolition de la peine de mort dans le monde et notamment aux Etats-Unis.

Le conseil approuve alors à l'unanimité le compte-rendu de sa séance du 12 octobre dernier.

Il passe ensuite à l'examen des dossiers portés à son ordre du jour.

DOSSIER 1 - INTERCOMMUNALITE : APPROBATION DES STATUTS

Sur le rapport de M. Le maire,

Par délibération du 19 octobre dernier, le Conseil Municipal demandait au Préfet la création du périmètre d'une nouvelle intercommunalité entre Argenteuil et Bezons.

Etait à cette occasion rappelé que dès le 25 mai 99 le conseil - constatant la longue histoire de l'intercommunalité sur le bassin et **la nécessité de mener à cette échelle un certain nombre d'actions qui concernent de près la vie des bezonnais** - avait demandé que soient étudiés les nouveaux dispositifs que le législateur discutait encore à l'époque et qui aboutirent à la loi du 12 juillet 1999 réformant les établissements publics de coopération intercommunale.

Après une longue période où les avancées ne furent pas possibles, les 2 villes manifestent maintenant leur volonté de franchir une étape très significative.

Les études menées ont porté sur 2 hypothèses d'organisation : **communauté de communes ou communauté d'agglomération** ; le niveau des transferts de compétences et des ressources disponibles pour les mener à bien n'est pas le

même et cette dernière forme paraît la plus porteuse de moyens nouveaux significatifs pour l'action au service des bezonnais.

Le conseil de communauté ayant en charge la gestion de l'établissement sera composé **d'autant de conseillers municipaux d'Argenteuil que de Bezons – ce qui est une forte garantie pour notre ville** ; les minorités y seront représentés au prorata de leurs poids dans les conseils municipaux. **Le siège de la communauté sera en mairie de Bezons**, ce qui revêt une importance particulière dans l'affirmation du rôle de notre commune.

Il faut rappeler que la création de la communauté ne conclut pas le dossier : une commission dite d'évaluation des charges émanant des conseils municipaux aura une année pour définir les conditions de transfert des services concernés en dépenses comme en recettes et les compensations éventuelles que la communauté reversera à la ville dans l'hypothèse où les ressources venant de son territoire seraient supérieures aux charges. De même, la définition de « l'intérêt communautaire » notion qui préside pour l'essentiel à la définition des domaines d'activités transférés, devra se faire sur une période pouvant durer 2 ans.

Est rappelé que les conseils de quartiers, l'USOB, le personnel communal ont été consultés et que de nombreuses rencontres sont intervenus avec la ville d'Argenteuil

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les statuts de l'établissement d'une communauté d'agglomération et demande sa création par le Préfet au 1^{er} janvier 2006.

Le conseil prend connaissance de la charte de fonctionnement du futur établissement que les 2 maires signeront.

DOSSIER 2 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ANRU, DU CONSEIL GENERAL ET DU CONSEIL REGIONAL POUR LE QUARTIER DE L'AGRICULTURE

Sur le rapport de M. Le maire,

La ville a déposé un projet de rénovation urbaine du quartier de l'Agriculture après examen par le conseil Municipal en sa séance d'avril et juin dernier. Le financement des opérations qui en découlent relève de la décision du Préfet du Val d'Oise dans les limites des crédits mis à sa disposition par l'Etat. Sans qu'une décision d'ensemble n'ait été prise, d'ores et déjà **la réhabilitation de la cité des Brigadières a été obtenue ; les travaux doivent commencer en février prochain.**

Concernant la requalification de la voirie du secteur que la ville doit mener, il semble possible de disposer de subventions 2005 de l'ETAT ainsi que des crédits pour 2006 du conseil régional et du conseil général.

Le Conseil Municipal sollicite, à l'unanimité, les subventions de l'Etat, de la Région et du département pour les opérations suivantes :

- **Aménagement de la voirie devant le groupe scolaire Victor HUGO.**
- **Aménagement de la voirie devant le groupe scolaire Jacques PREVERT.**
- Aménagement de l'allée de Szeckszard, de la rue du 8 Mai, de la rue Victor Hugo et partiellement la rue de l'Agriculture.

DOSSIER 3 - RESIDENCE EMILE ZOLA - INSTAURATION DU DPU RENFORCE ET APOBATION DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DE PORTAGE SOLIDAIRE

Sur le rapport de M. Le maire,

1. Instauration du DPU renforcé

La résidence Emile Zola, copropriété située 1 rue Maurice Berteaux,, fait l'objet d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui rentre en phase opérationnelle. Les travaux de réhabilitation s'accompagnent d'un suivi et d'une aide aux copropriétaires. L'OPAH impose pour réussir de pouvoir maîtriser d'éventuelles mutations des appartements qui ne s'inscriraient pas dans cette démarche de transformation de l'immeuble au bénéfice des copropriétaires. C'est pourquoi il est proposé d'instaurer un droit de préemption renforcé (DPU).

2. Approbation de la convention avec « l'Association de Portage Solidaire »

La Ville n'ayant pas vocation à être propriétaire d'appartements, il est proposé de passer une convention avec « l'Association de Portage Solidaire » dont l'objet est de porter les acquisitions dans ce type de situation dans le but de lutter contre la spéculation et les marchands de sommeil.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, l'instauration de ce DPU renforcé et la convention avec « l'Association de Portage Solidaire » qu'il autorise son maire à signer.

DOSSIER 4 - 2^{ème} PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE 2005

Sur le rapport de M. Caron,

Par délibération du 25 mai 2005 le conseil municipal exprimait son inquiétude devant la diminution des crédits d'Etat consacrés à l'accompagnement social et urbain et approuvait les plans de financement des différentes opérations retenues par l'Etat dans le cadre de la programmation 2005 du contrat de ville. Pour la mise en oeuvre des différentes actions associatives et municipales, les subventions de l'Etat étaient de 146 000 euros. Après une longue période d'attente , de nouveaux accords sont intervenus et l'Etat est prêt à attribuer une seconde aide d'un montant total de **23 204,51 euros**, ce qui représente au total une baisse de 73 000 euros par rapport à 2004 . On peut s'étonner de cette baisse après la période de violences urbaines que nombre de communes ont traversé et les affirmations du gouvernement de renforcer son intervention dans ces quartiers.

Le conseil approuve néanmoins, à l'unanimité, le montant octroyé qui sera affecté à des actions éducatives et associatives.

DOSSIER 5 - CONVENTION VILLE/CONSEIL GENERAL/ETAT POUR LA VACCINATION

Sur le rapport de Mme Prio,

Une loi impose le retour à l'Etat des compétences en matière de santé jusqu'alors confiées aux départements, avec la possibilité pour ces derniers de continuer à les exercer par délégation. C'est cette option que le Conseil Général du Val d'Oise a choisie. Ainsi, à partir du 1/01/06, les vaccinations seront exercées par délégation de l'Etat sous la responsabilité du département. Elles seront néanmoins toujours réalisées par la ville (comme c'est le cas depuis plus de 20 ans) suivant une convention tripartite Etat/Département/Commune.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la poursuite de ce service à la population et autorise son maire à signer la convention à intervenir.

DOSSIER 6 - AVENANTS A LA CONVENTION R'BUS

Sur le rapport de Mme Brayer,

Le conseil municipal approuve à la majorité (M. Gibert ne prenant pas part au vote en indiquant : « Je fais remarquer au Conseil que la délibération évoque un avenant n° 64. Or, c'est l'avenant n°48 et non 64 qui est porté à la connaissance des conseillers municipaux. N'étant pas en possession des bons documents, il est impossible de se prononcer sur cette question. Je ne prends donc pas part au vote » ; m le Maire répondant que d'évidence il s'agissait d'une erreur de frappe dans la numérotation de l'avenant)

2 avenants à la convention liant la société TVO et les villes d'Argenteuil, Bezons et Sartrouville et autorise son maire à les signer afin de :

- reconduire le protocole intercommunal qui lie les communes pour le fonctionnement du réseau R'Bus jusqu'au 31 décembre 2006.
- fixer annuellement la participation financière des collectivités en 2006 : pour Bezons 125.197 €

DOSSIER 7 - AVENANT DE PROLONGATION AU CONTRAT TEMPS LIBRE (CTL) POUR 2004/2005

Sur le rapport de Mme Prio,

Le CTL passé entre la CAF et la commune vise à développer les actions hors temps scolaires, en faveur des 6 à 16 ans.

L'engagement de la ville en direction de l'enfance et de l'adolescence s'est notamment traduit par le doublement du budget consacré aux actions entrant dans le cadre de ce dispositif entre 1997 et 2003, dernière année du précédent contrat. Depuis, l'ampleur et la cohérence des actions menées sur le temps libre des enfants et des adolescents ont encore progressé, grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre du PEL (Projet Educatif Local), travaillé avec de nombreux partenaires et adopté par le Conseil municipal en 2004. Le CTL constitue aussi un des moyens de financement des actions s'inscrivant dans le PEL. Il est d'autant plus important que les financements de l'Etat ne cessent de diminuer.

Après avoir signé un nouveau contrat enfance qui concerne les 0-6 ans, pour la période 2003-2005, des discussions ont été engagées sur le CTL pour 2004-2006. Des retards imputables à des difficultés rencontrées par la CAF, puis de nouvelles instructions nationales données aux CAF ont conduit à ce que cette volonté n'ait pas

pu se concrétiser. Actuellement, toutes les possibilités d'extension envisagées sont remises en cause : extension aux 17-18 ans, nouveaux axes ou élargissement des axes existants et extension aux loisirs et séjours familiaux. Dans ce contexte, la CAF propose un simple avenant de prolongation du CTL pour 2004 et 2005, en conservant le même contenu et les mêmes conditions de financement pour les actions déjà menées. La question du devenir du CTL à partir de 2006 reste ainsi non résolue.

Le conseil municipal approuve néanmoins, à l'unanimité, l'avenant de prolongation au Contrat temps libre de Bezons pour les années 2004 et 2005 et autorise la signature par son maire.

DOSSIER 8 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRE CROKY

Sur le rapport de Mme Prio,

Le centre de loisirs Croky est confronté à une situation complexe : d'une part, une liste d'attente importante qui ne se résorbe pas, bien qu'ayant diminué ; d'autre part, un taux de présence des enfants nettement inférieur au nombre de pré-inscrits (175 enfants réellement présents pour 200 inscrits), notamment pour le mercredi.

Il est donc proposé de revoir le système d'inscription afin de distinguer les inscriptions pour le mercredi et pour les vacances scolaires (les familles n'ayant pas systématiquement besoin du centre pour les deux), ainsi que d'établir un système d'inscription mensuelle à l'avance, avec possibilité de prendre de nouvelles inscriptions en dehors des délais prévus, dans la limite des places disponibles. Afin de répondre aux besoins de la population de façon équitable, il est proposé d'inscrire dans le règlement intérieur les critères suivants : priorité aux familles monoparentales ayant un emploi et aux familles dont les 2 parents ont un emploi. D'autres modifications sont proposées, pour préciser les modalités d'inscriptions, de tarification, de facturation, de paiement, de surveillance médicale, de pratique d'activités extérieures au centre, de composition du conseil d'usagers tripartite composé d'élus, de représentants des parents et de professionnels.

Le conseil approuve, à l'unanimité, le nouveau règlement du centre de loisirs Croky.

DOSSIER 9 - MODIFICATIONS TARIFS

Sur le rapport de Mme Lescop,

Lors de sa séance du 29 juin 2005, le conseil municipal a approuvé l'actualisation des tarifs des services communaux. A partir du 1^{er} janvier 2006, la carte senior qui permet l'accès aux activités mises en place par le service des retraités, sera gratuite. Or, la carte alors payante, comportait la gratuité de l'accès à la piscine sur les créneaux encadrés. De ce fait, il est proposé que ce public s'acquitte désormais, pour les créneaux encadrés, du prix d'entrée à taux réduit prévu de 1,75 € .

Le conseil approuve, à l'unanimité, l'ajustement de tarif.

DOSSIER 9 bis - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT : DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Sur le rapport de M. Ourmières,

Qui souligne la faiblesse de l'aide de l'Etat en matière culturelle et notamment dans le domaine pourtant essentiel de la lecture,

Le conseil approuve, à l'unanimité, la demande de subvention au Ministère de la Culture (DRAC Ile de France) de 2000 € au titre des projets de développement de la lecture publique pour l'année 2005.

DOSSIER 10 - MARCHES PUBLICS – REQUALIFICATION DE LA RUE LOUIS CHAMPION

Sur le rapport de M. Renault,

La ville, dans le cadre de son effort de requalification des rues situées dans la zone industrielle-Est, a décidé de prolonger son action par la rue Louis Champion, contiguë à la rue Carnot précédemment réalisée.

L'opération consistera à réaliser l'assainissement (EU, EP), la rénovation complète de la chaussée et des trottoirs, la fourniture et pose de barrières et potelets, la création de places de stationnement et l'amélioration de la sécurité des piétons, l'enfouissement des réseaux EDF et Télécoms, le renforcement de l'éclairage. L'estimation du montant des travaux par les maîtres d'œuvre est d'environ 520 000 € .

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le lancement de l'appel d'offres puis la souscription du marché avec l'entreprise que désignera la commission des marchés.

DOSSIER 11 - APPROBATION 2^{ème} TRANCHE TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE J CARASSO

Sur le rapport de M. Renault,

Alors que la 1^{ère} tranche des travaux de suppression partielle du réseau moyenne tension d'éclairage public alimenté par le poste Carasso et de création par zone de tarifs bleus éclairage public se termine, après appel à la concurrence, **le conseil municipal autorise, à l'unanimité, la signature d'un nouveau marché pour la 2^{ème} tranche, à passer avec la Sté VIOLA/CEGELEC pour montant de 109.984,16 € TTC.**

DOSSIER 11 bis - MARCHES PUBLICS – AVENANT MARCHÉ 1ERE TRANCHE TRANSFORMATEUR CARASSO

Sur le rapport de M. Renault,

Par délibération en date du 30 mars 2005, un marché a été signé après appel d'offres, pour les travaux de suppression partielle du réseau moyenne tension

d'éclairage public alimenté par le poste Carasso avec création par zone du tarif bleu d'éclairage public. Le groupement CEGELEC/VIOLA. a été déclaré attributaire du marché pour un montant de 60.680 € HT. Or des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires du fait d'erreurs commises sur des plans et infrastructures cédées au terme du contrat précédent par le précédent prestataire (la société Forclum) qui ne correspondent pas à la réalité (des démarches sont en cours à l'encontre de celle-ci) ; ils se montent à 16 360 € HT, portant le montant du marché à 77 040 € HT.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cet avenant.

DOSSIER 12 - AVENANTS MARCHE TRAVAUX ECOLE PRIMAIRE PAUL VAILLANT COUTURIER

Sur le rapport de M. Bordas,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les avenants concernant le marché de rénovation 2005 de l'école primaire Vaillant Couturier :

- Lot n°2 « Démolitions, maçonnerie, cloison, carrelage, menuiserie bois », attribué à la société SBME pour un montant initial de 21.146 € HT : l'avenant a pour objet des travaux supplémentaires concernant les sanitaires. **Le montant de ces travaux supplémentaires est établi à 3.293,45 € HT,**
- Lot n°4 « plomberie sanitaires », attribué à la société SBME pour un montant de 20.738 € HT. L'avenant a pour objet des travaux supplémentaires concernant également ces sanitaires. **Le montant de ces travaux supplémentaires est fixé à 7.988,00 € HT**

DOSSIER 13 - AVENANTS REHABILITATION DE LA ZONE CUISSON DE LA CUISINE CENTRALE

Sur le rapport de M. Ourmières,

Par délibération en date du 25 mai 2005 un marché négocié a été signé pour les travaux de ventilation, extraction, chauffage et plomberie de la zone cuisson de la Cuisine Centrale. La société V.D.M. Aéraulique a été déclarée attributaire du marché pour un montant initial de 135.599,75 € HT.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les avenants suivants :

- Avenant n°1 : travaux supplémentaires concernant l'alimentation en eau chaude des cuisines provisoires (+1.400,74 € HT) et la dépose, les dévoiements et le remplacement de tuyauteries (+ 1.500,00 € HT), soit un montant de 2.900,74 € HT
- Avenant n°3 : travaux supplémentaires nécessitant la fourniture de filtres pour un montant de 12.048,18 € HT

DOSSIER 13 bis - MARCHES PUBLICS – AVENANT MARCHE DE RENOVATION DE LA RUE JEAN BAILLET

Sur le rapport de M. Renauld,

Par délibération en date du 29 juin 2005, un marché après appel d'offres a été signé pour les travaux d'aménagement de voirie de la rue Jean Baillet. La société S.A.E.C. a été déclarée attributaire du marché pour un montant de 211.233 € HT. Les travaux supplémentaires suivants sont nécessaires pour un montant de 11.784,22 € HT, portant le montant du marché à 223.017,22 € HT :

- rue de la Poésie : reprise des caniveaux et bordures avoisinant la limite des travaux de la rue Jean Baillet afin de permettre un bonne évacuation des eaux pluviales (658,66 € HT) ;
- rue Edgar Quinet : réfection de la voirie de la rue Jean Baillet à la rue des Cerisiers (11.125,56 € HT).

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cet avenant.

DOSSIER 13 ter - MARCHES PUBLICS – AVENANT MARCHÉ CONTRAT ECLAIRAGE PUBLIC

Sur le rapport de M. Renaud,

Par délibération en date du 30 mars 2005 un marché après appel d'offres a été signé pour le contrat d'exploitation, de maintenance, de rénovation et de renouvellement des installations d'éclairage public et de la signalisation tricolore. Le groupement VIOLA/CEGELEC a été déclaré attributaire de la partie rénovation et modernisation du marché, pour un montant minimum de 20.000 € HT, et maximum de 80.000 € HT.

Des travaux supplémentaires sont nécessaires concernant la pose et dépose des illuminations de fin d'année, l'éclairage du square Desmoulins, la poste du Colombier et l'allée de Szeckzard. Ils portent le montant du marché à : Min : 23.000 € HT, Max : 92.000 € HT

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cet avenant.

DOSSIER 13 quater - RESILIATION LOT N° 7 – 3^{ème} TRANCHE MARCHÉ RENOVATION ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL

Sur le rapport de M. Bordas,

Par délibération en date du 29 juin 2005, le lot n°7 (Menuiseries intérieures bois - Cloison mobile) du marché concernant les travaux de la 3^{ème} tranche de restructuration et agrandissement de l'école maternelle Louise Michel a été attribué à la société BOISNARD pour un montant de 62 019.30 € HT. Après mise en demeure en date du 15 novembre 2005, le titulaire n'a toujours procédé à aucune livraison ni aucun début d'intervention. La résiliation de ce lot avec la société BOISNARD doit être prononcée aux frais et risques de l'entrepreneur.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à souscrire un nouveau marché en appel d'offres, à résilier le lot avec la société et à annuler la délibération afférente du 12 octobre 2005 concernant l'avenant passé avec la société.

DOSSIER 14 - MODIFICATIONS DE CERTAINES REPRESENTATIONS

Sur le rapport de M. le maire,

Sont élus, au scrutin à bulletin secret, par 28 voix pour et 7 bulletins blancs, en remplacement de Mme Coulon :

- ❖ M. OURMIERES comme membre titulaire de la commission des marchés publics
- ❖ M. CARON pour représenter la ville en tant que correspondant défense national

DOSSIER 15 - DECISION MODIFICATIVE BUDGET VILLE

Sur le rapport de M. Ourmières,

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (Mrs et Mme Olgati, Legrand, Rigaut, Tréhet, Hervé et Gibert s'abstenant), la décision modificative du budget de la ville, équilibrée en dépenses et recettes, qui procède aux derniers ajustements et virements de crédit de l'année.

DOSSIER 17 - AVANCES SUR SUBVENTIONS 2006 : CAISSE DES ECOLES, COS , USOB , TPE, COMITE DE JUMELAGE ET BASIC

Sur le rapport de M. Ourmières,

Dans l'attente du vote du Budget de la Ville pour 2006, **le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, aux établissements publics ou associations ci-dessous, une avance financière pour débiter leurs activités en 2006**, sur la base d'un montant correspondant à 4/12 des subventions votées au BP 2005 :

COS	28 000 €
USOB	61 000 €
TPE	200 000 €
COMITE DE JUMELAGE	3500 €
BASIC	3000 €
CAISSE DES ECOLES	250 000 € (dont 150 000 € pour le budget restauration)

DOSSIER 17 bis – MOTION RELATIVE AU LOGEMENT

Sur le rapport de M. Gibert qui présente la motion ci-dessous :

« Le logement souffre dans notre pays à plus d'un titre. A travers lui, ce sont bon nombre de nos concitoyens qui, mal logés ou en attente d'un logement correspondant à leur situation financière, souffrent dans leur quotidien.

Le manque de logements, notamment sociaux, impose à de nombreuses familles de vivre dans des conditions inacceptables. La loi SRU devrait permettre de régler pour le moins le problème du nombre, puisqu'elle impose aux communes de plus de 3 500 habitants faisant partie d'une agglomération de plus de 50 000 habitants de se doter d'au moins 20% de logements à caractère social. Le président Chirac s'est engagé le 14 novembre dernier en faveur de son application.

Mais nous sommes conscients qu'un tel engagement ne peut se suffire à lui-même, et qu'il ne suffira pas à faire s'engager les maires les plus récalcitrants sur la voie de 20% de logements sociaux.

Si les événements qui ont secoué notre pays le mois dernier ne nous ont rien appris de nouveau sur la situation des banlieues, ils ont braqué un coup de projecteur sur les difficultés des quartiers et notamment les cités HLM. Il est apparu qu'une urbanisation démesurée ne correspond plus aux modes de vie actuels. Il est apparu qu'une trop grande concentration de logements HLM sur un même territoire crée des déséquilibres sociaux qui alimentent le mal être et l'exclusion. Il est apparu que le repli de ces cités sur elle-même en faisait de véritables poudrières prêtes à exploser à tout moment. Il est apparu, une fois de plus, que seule l'intégration et la mixité sociale permettraient à notre pays de pouvoir continuer à revendiquer ses valeurs d'égalité et de fraternité.

Aussi, nous demandons que le conseil municipal de Bezons se prononce en faveur :

- d'un durcissement de la loi SRU. Il est en effet urgent d'obliger l'ensemble des élus de notre pays à s'engager dans la voie de la réalisation des 20% de logements à caractère social. Une nouvelle loi doit trouver le moyen d'y parvenir, peut-être en conditionnant l'obtention des subventions de l'Etat, des Régions et des départements, à la mise en œuvre des objectifs de la loi SRU au travers d'un plan pluriannuel précis.
- de l'assortir d'un volet urbanistique précis afin de prévenir la concentration et d'empêcher la création de véritables cités dortoirs et imposant la règle de la mixité sociale. On peut aujourd'hui plus se contenter d'imposer 20 % de logements sociaux : il faut veiller à ce que ces derniers soient intégrés au tissu social de nos villes.
- de la mise en place d'une valeur haute à la construction de logements HLM, afin de ne pas laisser certaines villes atteindre des proportions de logements sociaux trop importantes et ainsi d'éradiquer les risques d'embrasement des banlieues. Ce point est conditionné aux deux précédents dans la mesure où il ne vise pas à faire baisser le nombre de logements sociaux mais bien à mieux les répartir sur le territoire national.
- d'une augmentation des crédits accordés à la mise en place de la loi de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, dite « loi Borloo » ainsi qu'une redéfinition de ses objectifs à la lumière des points précités ».

Après la déclaration suivante présentée par Christian Ourmières, au nom de la majorité municipale toute entière,

« Je ne sais pas si je dois m'adresser à l'ensemble de votre groupe ou si je dois interpellier seulement l'auteur de cette motion. Toujours est-il que nous voterons contre celle-ci et je vais vous dire pourquoi, au nom de la majorité municipale.

Tout d'abord, il convient de dénoncer l'hypocrisie de votre démarche, alors que la situation de crise que nous vivons est entretenue et développée par le gouvernement que vous soutenez. Il n'échappera à personne que la loi SRU n'a pas été votée en son temps par la droite. Aujourd'hui d'ailleurs, pour l'essentiel, cette loi est inappliquée dans les communes administrées par les élus UMP et UDF. Pire, comme le disait fort justement notre Conseiller général, Bernard Calabuig, en séance plénière de l'Assemblée départementale : « est-il normal que des élus de la République achètent par le paiement de pénalités l'autorisation d'être hors la loi ? »

De surcroît, quelle confiance pouvons-nous accorder au Président de la République qui s'engage à faire respecter son application, alors que nous savons, hélas trop bien, ce qu'il résulte de sa parole donnée. A titre d'exemple, en 1995 : « la réduction de la fracture sociale » était au cœur de sa campagne électorale de l'élection présidentielle. Aujourd'hui, elle ne s'est pas réduite, comme l'écrivait ces jours derniers notre Maire, elle est « béante. »

Contrairement à ce que vous écrivez, les causes des violences urbaines qui ont secoué notre pays ne sont pas à rechercher dans « la concentration de logements HLM sur un même territoire. »

D'ailleurs, si tel était le cas, le gouvernement ne répondrait pas à cette crise par des mesures de caractère social, néfastes et dangereuses, telle la réduction de la scolarité obligatoire dès l'âge de 14 ans !

Les causes essentielles ne sont pas non plus à rechercher dans ce que vous écrivez, comme étant les « hasards de la vie, qui sait parfois être dure ». Ce ne sont pas « les hasards de la vie » qui remplissent les *Restos du cœur*. Ce ne sont pas non plus « les hasards de la vie » qui font que, pendant que le mal vivre domine l'actualité, le CAC 40 atteint des niveaux records !

Non, les causes des violences urbaines sont, de notre point de vue, principalement à rechercher dans la démolition systématique du modèle social français, entreprise, depuis des années.

Elles sont à rechercher dans la politique désastreuse menée par l'Etat qui détruit ses services publics et déserte un peu plus chaque jour les quartiers populaires.

La déclaration de la Municipalité, la lettre du Maire au Premier Ministre, lors de ces très graves évènements, auxquelles s'ajoutent les contributions des deux groupes de la majorité : *élus communistes et partenaires* et des *élus socialistes*, publiés dans notre magazine municipal de ce mois-ci, sont, on ne peut plus claires, s'agissant des vrais remèdes à apporter pour lutter contre les inégalités et la violence.

Nous voyons bien qu'au travers de la motion que vous présentez, notre politique municipale en matière de logement est visée, la politique gouvernementale dédouanée.

Comme l'écrivait notre Maire, Dominique Lesparre, dans ses récents éditoriaux du magazine municipal *Bezons Infos* : « (...) L'Etat se désengage de ses missions, préférant privilégier les logements privés avec leurs loyers exorbitants auxquels les familles ne peuvent accéder. Aujourd'hui, il donne moins pour le logement social qu'il y a trois ans (...). Un service public national de l'habitat est la seule façon de mobiliser des moyens exceptionnels pour relancer la construction de logements diversifiés dans notre pays et mettre en place une sécurité sociale du logement .

Je me dois de vous dire que vous ne vous grandissez pas en déclarant que Bezons serait en passe de « devenir une cité HLM géante ». C'est bien mal connaître notre ville.

Vous ne vous grandissez pas parce que, vous savez que la diversité de l'habitat est préservée et développée, l'habitat insalubre progressivement résorbé.

Vous savez que les constructions nouvelles sur la commune sont de qualité.

Dans toutes les opérations de construction, réalisées et à venir, menées dans la concertation, la part réservée au logement privé et en accession atteint plus de 60 %, celle réservée au logement social, moins de 40 % ! Vous savez aussi que la très grande majorité des occupants sont et seront des Bezonnais. Tout cela, vous le savez bien !

Par ailleurs, nous vous rappelons, qu'une motion relative au logement avait déjà été présentée, mise en débat et aux voix, lors du conseil municipal du 3 mars 2004.

Dans cette motion que votre groupe n'a pas jugé utile de voter, notre conseil municipal demandait :

- ❖ Que le logement soit consacré comme « une grande cause nationale. »
- ❖ La création d'un service public national de l'habitat.
- ❖ L'annulation de la baisse de 8 % du budget national du logement et le lancement d'un plan d'urgence visant notamment à construire 120.000 logements sociaux par an.
- ❖ Une réévaluation des aides à la personne (allocation logement, fonds de solidarité logement...)
- ❖ L'annulation du projet de privatisation des offices publics HLM qui vise à les transformer en établissements industriels et commerciaux, notamment celui d'Argenteuil-Bezons.
- ❖ L'arrêt des expulsions des locataires confrontés à des difficultés économiques.
- ❖ Le rétablissement du 1 % logement.
- ❖ Que les logements sociaux de Bezons, réservés dans le cadre de la loi contre les exclusions, soient affectés exclusivement aux mal logés bezonnais.

Plus d'un an et demi s'est écoulé depuis l'approbation de cette motion par la seule majorité municipale. Et nous serions tentés de la présenter une nouvelle fois, car les politiques menées par vos amis, Messieurs Chirac, Raffarin, Villepin et Sarkozy n'ont, hélas, vraiment pas fait évoluer positivement la situation depuis ».

Le conseil municipal, à la majorité (Mesdames et Messieurs Lesparre, Maire, Ourmières, Lescop, Caron, Bordas, Renauld, Fernandez, Launay, Trouvé, Prio, adjoints au maire, Leser, Maire honoraire, Faye, Brayer, Salvaire, Coulon, Chevallier, Calabuig, Mkabari, Olgiati, Achache, Enhart, Delmas, Chérin, conseillers municipaux et Mesdames et Messieurs Clerc, Legendre, Péry, Azévédo, Ngwette, Larcher, Noël par pouvoir), rejette la motion proposée

DOSSIER 18 - GARANTIE DE PRET A LOGIREP

Sur le rapport de M. Ourmières,

Alors que la crise du logement est au cœur de l'actualité, que certaines villes qui refusent d'appliquer la loi relative au logement social (SRU) sont pointées du doigt désormais par les plus hautes autorités de l'Etat – Bezons peut s'enorgueillir d'avoir toujours fait son devoir en s'efforçant de répondre aux besoins de ses habitants. Ainsi, en dernier lieu, 69 logements locatifs sociaux doivent être édifiés par Logirep, rue Sampaix.

Pour permettre l'opération, le **Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, la garantie de prêt nécessaire à cette réalisation.**

DOSSIERS 19 à 23

En application du code des collectivités territoriales, le conseil est informé des rapports d'activité 2004 des établissements publics intercommunaux suivants :

Sur le rapport de M. le maire,

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER ARGENTEUIL/BEZONS (EPAFAB)

Celui-ci indique que l'EPAFAB n'a procédé à aucune acquisition sur le territoire des communes de Bezons et d'Argenteuil et une seule cession pour un terrain sur Argenteuil a été réalisée.

OFFICE PUBLIC HLM ARGENTEUIL / BEZONS

Sont soulignées :

- La baisse de la vacance, ce qui dans un contexte local et national de pénurie de logements sociaux n'est guère étonnant et met en lumière la nécessité de construire davantage.
- La réduction du stock d'impayés sans que l'on explique par quels moyens l'OPIAB est arrivé à cette réduction.
- La renégociation des emprunts
- La maîtrise de la masse salariale en dessous des accords du protocole CGLS sans que soit précisé l'impact ni sur les personnes ni le service public rendu aux locataires d'une telle diminution ou sur le montant des charges payées par ceux-ci alors que les plaintes de locataires bezonnais représentent 35% des plaintes recensées

HOPITAL D'ARGENTEUIL

Sur le rapport de Mme Prio,

Ce rapport intervient dans un contexte de limitation des moyens du secteur de la santé. L'activité globale s'est accrue en 2004 : le nombre de patients hospitalisés est en hausse de 8,65%, évolution à mettre en liaison avec les fermetures de cliniques et de services dans le bassin d'activité de l'hôpital. Le nombre de journées et les capacités d'accueil étant pratiquement constants, cette hausse a pour corollaire une baisse de la durée moyenne de séjour de 6.43 à 5.93 jours. Les plus fortes hausses en hospitalisation concernent la cardiologie, la cancérologie, les urgences, la maternité et la psychiatrie. Les moyens humains dans le domaine médical (171 praticiens hospitaliers, 1291 infirmières, aides soignantes et auxiliaires) sont marqués par la pénurie surtout chez les infirmières. Au plan financier, l'année 2004 a été marquée par des difficultés dues à l'accroissement d'activité, sans prise en compte des moyens nécessaires pour y faire face. Des négociations avec l'Agence Régionale de l'Hospitalisation ont permis de mettre en œuvre un plan de retour à l'équilibre. Une dotation de 10 Millions € est allouée par l'ARH. Des mesures sont prises pour remédier aux déséquilibres : parmi elles le non renouvellement des conventions de tiers payant avec les mutuelles, la suppression des activités ORL en bloc opératoire à la fin de l'année. Les dépenses et recettes en quasi équilibre atteignent 141.4 Millions €. Les dépenses de personnel (97 M €) s'accroissent de 1.75% seulement alors que les dépenses à caractère médical (22 M €) augmentent

de 33%, ce qui reflète à la fois les difficultés à pourvoir les effectifs et l'effort d'augmentation de la productivité.

Sur le rapport de M. Renaud,

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU VAL NOTRE DAME POUR L'ASSAINISSEMENT

Le réseau du syndicat recueille les eaux usagées et de ruissellement à l'aval des réseaux d'assainissement communaux pour une **partie des territoires des communes d'Argenteuil, de Sartrouville et de Bezons (secteur nord et Est)**. Les réseaux syndicaux fonctionnent essentiellement selon un système unitaire et recueillent donc le plus souvent dans un même collecteur à la fois les eaux usées et les eaux de ruissellement par temps de pluie. Une étude en cours devrait permettre d'instituer en 2006 un schéma directeur d'assainissement avec la planification des opérations retenues et la recherche de financements adéquats.

Activité du Syndicat en 2004

En 2004 les travaux d'entretien du réseau sur la Commune de Bezons ont concerné : le nettoyage des collecteurs de petit diamètre (542 m/an), d'un tiers du réseau de moyen diamètre (2300 m/an), le gros collecteur du Quai Voltaire ; l'inspection visuelle de 5800 m de canalisations visitables ; le curage des avaloirs, la surveillance, la visite et l'entretien des déversoirs d'orage et des ouvrages de débouché en Seine, la vidange et le curage des chambres à sable, l'entretien régulier du poste de relevage

Les dépenses directes d'exploitation s'élèvent à 791 880 € (+ 8.6 % par rapport à 2003) parmi lesquelles les intérêts de la dette ont baissé de 7.4 % et les travaux d'entretien augmenté de plus de 54 %. L'annuité de la dette est de 833 885 €, soit une baisse de près de 23 % et l'encours est de 27.78 € par habitant. Les travaux d'investissement (63^{ème} opération) prévus en 2004, n'ont pas pu être réalisés compte tenu de la difficulté des procédures de mise en concurrence. La presque totalité des crédits a été reportée sur l'exercice 2005.

La participation de la Ville de Bezons est fixée au prorata du nombre d'habitants, soit 35 % du montant des dépenses non couvertes par la redevance, ce qui représente 35 679 €.

La redevance d'assainissement perçue auprès des usagers du réseau syndical s'est établie à 0.26 € HT /m3, stable depuis 2002.

SIPPEREC

Le SIPPEREC est un syndicat de communes qui gère différentes compétences : l'électricité depuis 1924, les réseaux de communication et vidéocommunication depuis 1997, et la signalisation tricolore et l'éclairage public depuis 2002.

La ville a confié au SIPPEREC la concession du réseau Câblé UPC en 2004. Elle a par ailleurs adhéré à la compétence Réseaux urbains de télécommunication et vidéocommunication ainsi qu'au groupement de commandes de services de communications électroniques.

Réseau Câblé

Le SIPPEREC est désormais l'interlocuteur direct pour le cable-opérateur UPC. Suite aux différents débats qui ont fait suite à la publication de la loi sur la confiance en l'économie numérique, et notamment le contentieux qui oppose la ville à UPC sur le paiement de la redevance et les modalités d'adaptation de la concession de délégation de service public, le rapport indique que le SIPPEREC sera «

particulièrement vigilant pour faire respecter les conventions de concession, la propriété pleine et entière et les obligations de service public qui en découlent ».

L'ensemble du réseau câblé géré par le SIPPAREC représente 1,5 millions d'abonnés et un potentiel de 600 000 prises dans 38 villes. Il observe un mouvement de concentration des opérateurs puisque UPC et Lyonnaise communication (Noos) font désormais partie du même groupe United Global Com.

Le SIPPAREC a refusé d'approuver le rapport d'activité d'UPC pour 2004 et, de façon concertée avec la commune, a demandé la construction de nouvelles prises, les éléments financiers d'exploitation de la concession et les propositions concernant l'intégration de la TNT dans le service antenne. Il a également refusé de donner acte du rapport de Lyonnaise communication pour les plaques Nord et Sud.

Fibre noire

Le SIPPAREC appuie le développement de la fibre noire via l'opérateur IRISE, dont le rapport annuel a été présenté lors du conseil municipal du 12 octobre 2005.

Réseau CPL

La technologie du courant porteur en ligne permet d'établir une connexion internet en utilisant les lignes électriques. L'intérêt est de pouvoir disposer d'un réseau préexistant et de ne pas nécessiter de génie civil. Plusieurs expériences ont été conduites avec succès sur 1500 utilisateurs depuis 2002. Des services de vidéosurveillance et de téléphonie sur IP ont également été testés. Il apparaît aujourd'hui que la technique arrive à un niveau concurrentiel avec l'ADSL tout en restant indépendant des réseaux de télécommunication, propriété de France Telecom. La présence du SIPPAREC en tant que gestionnaire des concessions pour la distribution électrique dans 80 communes explique en partie son intérêt pour la technologie CPL. Le SIPPAREC lance une délégation de service public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques basé sur la boucle locale électrique, en concertation avec EDF, propriétaire des infrastructures de base des futurs réseaux.

DOSSIER 24 - ADMISSIONS EN NON VALEURS

Sur le rapport de M. Caron,

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les admissions en non valeurs présentées pour 2003 (256,74 €) et 2004 (456,22 €) au titre de diverses recettes irrécouvrables.

DOSSIER 25 - INDEMNISATION VILLE DU VOL D'UNE TROMPETTE

Sur le rapport de M. Caron,

Une trompette confiée à un élève par l'école municipale de musique et de danse a été dérobée en décembre 2004. La famille a perçu directement par son assurance la somme de 212 euros.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'indemnisation de 212 euros à réclamer à la famille.

DOSSIER 26 - PERSONNEL COMMUNAL

Sur le rapport de M. Ourmières,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité :

1. Les modifications du tableau des effectifs

A compter du 01/11/05 :

Suite à l'obligation qui est faite à l'ensemble des collectivités locales de reclassement des agents de catégorie C :

- Transformation de 105 postes d'agent d'entretien qualifié en agent des services techniques
- Transformation d'1 poste d'agent d'entretien qualifié à TNC en 1 poste d'agent des services techniques à TNC
- Transformation de 58 postes d'agent d'entretien en agent des services techniques
- Transformation de 4 postes d'agent d'entretien à TNC en agent des services techniques à TNC
- Transformation d'un poste de conducteur en agent des services techniques
- Transformation de 5 postes de conducteurs spécialisés 1^{er} niveau en agents techniques
- Transformation d'un poste de chef de garage principal en agent technique en chef
- Transformation de 48 postes d'agent administratif en agents administratifs qualifiés
- Transformation d'1 poste d'agent administratif à TNC en agent administratif qualifié à TNC
- Transformation de 12 postes d'agent social en 12 postes d'agent social qualifié de 2nde classe
- Transformation de 22 postes d'agent d'animation en agent d'animation qualifié
- Transformation de 2 postes d'agent d'animation à TNC en agent d'animation qualifié à TNC

Autres :

- Suppression d'un poste de rédacteur principal
- Suppression d'un poste de conducteur spécialisé 2nd niveau
- Suppression de 3 postes d'adjoint administratif

Au 01/01/06 :

- Création d'un poste de directeur de la communication pouvant être pourvu par la voie contractuelle pour 3 ans
- Renouvellement du contrat du poste d'agent de développement social pour 3 ans
- Renouvellement des contrats des 2 postes d'animateur jeunesse pour 3 ans
- Transformation d'un poste d'agent administratif qualifié en agent des services techniques

Dans le cadre du PEL , du 01/01/06 au 30/06/06

- Création de 14 postes d'agent d'animation pour 12H hebdomadaires maximum
- Création de 7 postes d'éducateur des APS pour 10 heures par semaine maximum
- Création de 7 vacations assurées par des enseignants hors temps scolaire pour un taux horaire de 20 € pour une heure de vacation par semaine
- Création d'une vacation hebdomadaire d'assistant d'enseignement artistique pour un taux de 20 € net

2. la fixation du tarif d'indemnisation des vacataires du recensement 2006

Les 4 agents recenseurs à recruter seront rémunérés selon bases réévaluées (taux nets de toutes cotisations sociales) comme suit :

- 0,85 € par bulletin individuel
- 0,43 € par feuille de logement
- 0,43 € par fiche de logement non enquêté
- 18,59 € pour la tournée de repérage
- 16,35 € par séance de formation
- 16,00 € de frais de déplacement
- 10,00 € pour les agents recensant les habitations mobiles

3. **Concernant la journée dite de solidarité** (loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées) **le conseil municipal refuse, à la majorité (Mmes et M. Tréhet, Rigaut et Gibert, s'abstenant), d'approuver la suppression nationale d'un jour férié et d'en fixer en conséquence la date applicable aux services communaux.**

DOSSIER 27 - COMPTE RENDU DES DECISIONS DE GESTION COURANTE

Sur le rapport de M. le maire,

M. le maire rend compte des décisions de gestion courante prises

20 septembre 2005	Location du château de la Luzière à M. FOUGERE Arnaud
26 septembre 2005	Convention de réservation d'animation à l'occasion du thé dansant du 27 septembre pour les personnes retraitées
30 septembre 2005	Signature d'un contrat de maintenance des casiers vestiaires de la piscine municipale avec la Sté SUFFIXE SAS
4 octobre 2005	Procédure adaptée : Avenant n°1 au marché 05/74 – signalisation verticale de voirie – compléments d'informations sur le CCAP et l'acte d'engagement
6 octobre 2005	- Contrat d'entretien des filtres de plafond et de la hotte de la cuisine centrale avec la Sté QHS - Rémunération de Mme Christis LEHUEDE pour intervention dans l'atelier chorégraphique du mois de mai 2005 - Rémunération de Mme Corinne VAZ pour intervention dans l'atelier « HIP-HOP »

7 octobre 2005	<ul style="list-style-type: none"> - Location du château de la Luzière à M. et Mme PEZET - Signature de convention de formation avec l'U.D.S.P.V.O. Section Secourisme pour former le personnel communal des groupes scolaires et centres de loisirs maternels aux premiers secours - Signature de convention de formation avec MILTRA pour former 2 agents communaux à l'utilisation de grues hydrauliques - Signature de convention avec SE.MA.FOR. pour former 2 agents communaux à la formation « plate-forme élévatrice mobile personnel (nacelle) »
10 octobre 2005	<ul style="list-style-type: none"> - location d'un chariot télescopique pour la régie espaces verts à la Sté Serre et Ansot - assurance de 3 vitrines pour l'exposition d'archives municipales de 1939 à 1945 à la médiathèque par la Sté SMACL
12 octobre 2005	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure adaptée : fourniture de plantes annuelles et fourniture de compositions avec mise en culture pour balconnières et demi vasques avec la Sté SIMIER - Signature d'une convention avec la compagnie Grenade pour la mise en place sur la ville des projets sur le thème de la solidarité
13 octobre 2005	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure adaptée : fourniture d'illuminations, de sapins et de diverses décorations de Noël pour la ville de Bezons avec les entreprises ALF, Leblanc, Jean Riva, Jardins de la Charmeuse, Pyrofolies et Esprit orangeaie - Contrat entre la ville et l'Age d'Or de France pour une animation « conte » le 28 septembre à la Médiathèque - Contrat entre la ville et l'association Poussière d'Etoiles pour le spectacle « contes de sorcières et à faire peur » le 9 novembre à la médiathèque Maupassant - Contrat entre la ville et l'Oreille à Plume pour une animation « contes facétieux » le 19 novembre à la Médiathèque
14 octobre 2005	Préemption d'un bien au 1, rue Maurice Berteaux
18 octobre 2005	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat de location à M. BORDICHON Franck - Location d'une nacelle pour la régie parc auto pour l'installation des illuminations de Noël - Sté LEV (pour une période de 19 jours) - Location d'une nacelle pour la régie parc auto à la Sté Serre et Ansot pour l'installation des illuminations de Noël (pour une période de 10 jours) - Assurance de 2 véhicules KANGOO auprès de Groupama
19 octobre 2005	Contrat de représentation du spectacle musical « Drôle d'Anibal » pour la bal costumé d'Halloween organisé par le centre social la Berthie le 22 octobre 2005 avec l'association RE-CREATION SPECTACLES
20 octobre 2005	<ul style="list-style-type: none"> - Fixation du montant des honoraires dans le cadre du pourvoi en cassation relatif à l'affaire commune de Bezons contre SNC Beldjoudi - Prolongation du contrat de location à Mme LAMALI Samia

24 octobre 2005	Procédure adaptée : fourniture de petits matériels pour le service des espaces verts avec l'entreprise Guillebert
25 octobre 2005	Convention de prestation Ville/Comité Régional Ile de France EPGV – Prévention des chutes chez les personnes âgées et atelier d'échanges de savoirs et de pratiques
26 octobre 2005	Prêt Projet Urbain 2005 auprès de la CDC pour un montant de 1 700 000 €
27 octobre 2005	Convention de réservation d'orchestre pour une animation musicale pour les personnes retraitées le 17 novembre
3 novembre 2005	Rémunération de M. Jérémie KOKOT, technicien son, pour le concert des professeurs 2005
7 novembre 2005	Procédure adaptée : fourniture d'équipement pour la cuisine centrale et la salle Louis Aragon avec les entreprises Arfinox, PGR et Hirschfeld
9 novembre 2005	<ul style="list-style-type: none"> - Rémunération de M. Loïc ROIGNANT, musicien, pour le concert des professeurs 2005 - Procédure adaptée : avenant n°1 au marché PA 04/37 – réfection de la couverture de l'école Jacques Prévert avec l'entreprise INNOVE ETANCHE - Procédure adaptée : avenant n°1 marché PA 05/36 – travaux de rénovation 2005 à l'école Paul Langevin avec la Sté ECCO - Procédure adaptée : avenant n°1 lot n°2 marché PA 05/39 – travaux de restructuration et d'extension de l'école maternelle Paul Vaillant Couturier avec la Sté IDFM
10 novembre 2005	<ul style="list-style-type: none"> - Assurance d'une exposition « Regards Croisés » sous un chapiteau dans la cour du CLP Crocky dans le cadre de la semaine de la Solidarité du 18 au 20 novembre 2005 avec la Sté SMACL - Assurance d'une exposition de 8 tableaux « Regards Croisés » au théâtre Paul Eluard dans le cadre de la semaine de la Solidarité du 15 au 20 novembre 2005 avec la Sté Marsh
14 novembre 2005	Assurance d'un chapiteau, de sa structure et du matériel d'éclairage et de chauffage pour l'exposition « Solidarité Internationale » avec la Sté SMACL
15 novembre 2005	Procédure adaptée : Mission d'assistance et conseil en communication de la ville de Bezons avec l'entreprise INCIDENCES
16 novembre 2005	<ul style="list-style-type: none"> - Assurance d'une exposition de 23 tableaux « EXPO'ARTS » à la médiathèque avec la Sté Marsh - Assurance d'un véhicule IVECO, type DAILY avec Groupama
17 novembre 2005	Marché n°05/45 – Entretien du domaine public – formule de révision de prix avec la Sté ASTEN
18 novembre 2005	<ul style="list-style-type: none"> - Annulation de la décision du maire en date du 19 septembre 2005 et ayant pour objet « Avenant n°1 au marché MN 05/01 – Réhabilitation de la zone cuisson de la cuisine centrale Gabriel Péri de la ville de Bezons – LOT » - Procédure adaptée : 05/82 : fourniture d'équipement pour la cuisine centrale et la salle Louis Aragon – Modification lot n°3 avec l'entreprise Hirschfelds

21 novembre 2005	Rémunération de Mme BEORLEGUI Frédérique, accroche danseur pour le concert des professeurs 2005
28 novembre 2005	Modification du traité d'exploitation du marché de Bezons – honoraires Cabinet DS
17 novembre 2005	Signature d'une convention animation soirée jeunes diplômés avec la compagnie La Grenade
24 novembre 2005	Signature d'une convention de prestation pour la mise en place du volet formation des agents relatif au projet de prévention des chutes chez les personnes âgées avec Ecla Formations/CPCV Ile de France
28 novembre 2005	Procédure adaptée : Location et maintenance de copieurs avec KONICA MINOLTA
29 novembre 2005	Procédure adaptée : transformation en local associatif de la maison du parc Sacco et Vanzetti avec les entreprises SIPA et S.B.M.E.
1 ^{er} décembre 2005	<ul style="list-style-type: none"> - Procédures adaptées : travaux de rénovation de la façade côté parking du gymnase Jean Moulin avec l'entreprise CARL CONSTRUCTION - Travaux de rénovation au gymnase Pierre de Coubertin avec l'entreprise CARL CONSTRUCTION - Travaux de rénovation de la maison de la citoyenneté avec l'entreprise ISOBAC
6 décembre 2005	Procédure adaptée : aménagement des abords de l'école Marie-Claude et Paul Vaillant-Couturier – rue Rouget de l'Isle – rue des Marronniers avec l'entreprise EUROVIA IDF
7 décembre 2005	Procédure adaptée : séjours de vacances 2006 pour enfants et adolescents avec Plein Air 2000, Signes de piste et les Belles Etapes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 25

La SECRETAIRE DE SEANCE
Melle MKABARI